

DACP

REF : DACP2013052

Signataire : MC/ED

Séance du Conseil Municipal du 05/09/2013

RAPPORTEUR : Jean-François MONINO

OBJET : Avenant n°1 de prorogation du délai d'exécution de la tranche ferme relatif au marché portant sur la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels. Approbation de l'avenant et autorisation de signature.

EXPOSE :

Dans le cadre de la réalisation du document unique, un marché de prestation intellectuelles sur procédure adaptée simplifiée à été passé et confié à l'entreprise DS SERVICES.

Le marché comporte une tranche ferme consistant en la mise en place du document unique de 67 unités de travail, dont le montant s'élève à 41 545 € HT, soit 49 687,82 € TTC et une tranche conditionnelle ayant pour objet la mise à jour du document unique dont le montant s'élève à 7 930 € HT, soit 9 484,28 € TTC.

Dans le cadre de l'exécution du marché, il a été demandé au prestataire, de procéder aux évaluations des risques pour 67 unités de travail identifiées en utilisant les éléments définis par le groupe de travail « document unique » et validés par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de la collectivité. Il lui a été demandé de construire une méthode adaptée pour une observation de terrain permettant d'identifier les risques à partir d'une liste établie.

Ce rendu aurait du être validé par le comité de pilotage le 13 novembre 2013, date d'échéance de la tranche ferme.

Cependant, pour des raisons qui ne sont pas imputables à l'entreprise DS SERVICES, le comité de pilotage du pouvoir adjudicateur ne pourra pas se réunir le 13 novembre 2013 comme le fixait le contrat mais dans le courant de la deuxième quinzaine du mois de décembre 2013.

Par conséquent, il y a lieu de proroger le délai d'échéance de la tranche ferme du marché au 31 décembre 2013, comme le permet l'article 13.3 du CCAG de Prestations Intellectuelles, par voie d'avenant.

Cette prorogation n'entraîne aucune incidence financière.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'avenant n°1 de prorogation du délai d'exécution du marché et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer avec l'attributaire DS SERVICES.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2013052

Signataire : MC/ED

OBJET : Avenant n°1 de prorogation du délai d'exécution de la tranche ferme relatif au marché portant sur la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels. Approbation de l'avenant et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 20,

Vu le marché de prestation intellectuelles passé sur procédure adaptée simplifiée notifié à l'entreprise DS SERVICES le 13 mai 2013,

Vu le budget communal,

Considérant que le comité de pilotage devant valider le rendu de la tranche ferme ne pourra pas se réunir à la date initialement prévue à savoir le 13 novembre 2013 mais dans le courant de la deuxième quinzaine du mois de décembre 2013, il y a lieu de proroger par voie d'avenant le délai d'exécution de la tranche ferme au 31 décembre 2013,

Considérant que cet avenant n'emporte aucune incidence financière sur le marché.

Unanimité

DELIBERE :

APPROUVE l'avenant n°1 de prorogation du délai d'exécution de la tranche ferme relatif au marché portant sur la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels. L'échéance de la tranche ferme du marché est donc fixée au 31 décembre 2013.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 de prorogation du délai d'exécution de la tranche ferme relatif au marché portant sur la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels avec DS SERVICES, titulaire du marché.

Pour le Maire

L'Adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 06/09/2013

Publié le 06/09/2013

Certifié exécutoire le : 06/09/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué